



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 2 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Levée de l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur l'autoroute A4

L'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes sur l'autoroute A4 est levée dans le Bas-Rhin.

Le département est encore en vigilance orange pour un phénomène de pluies verglaçantes. Aussi, les véhicules de plus de 7,5 tonnes ont toujours interdiction d'effectuer des manœuvres de dépassement sur tous les axes du réseau routier national et leur vitesse reste limitée à 80km/h, sans préjudice des limitations de vitesse plus restrictives.

La préfecture du Bas-Rhin rappelle les conseils de comportements suivants :

- Dans la mesure du possible, reportez vos déplacements,
- Si vous devez vous déplacer, privilégiez les transports en commun,
- Si vous devez prendre la route, soyez très prudents et vigilants et renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès de Bison futé,
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place,
- Réduisez votre vitesse,
- Ne doublez pas et ne faites pas de gestes brusques,
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Contact presse : préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

